

Affaires générales
Affaires juridiques
Police municipale

n°23. *M71*

Objet :

**Déplacement du marché
du haut de la place Général de Gaulle
sur le boulevard Gassendi**

Les 13, 20 et 27 décembre 2023

ARRETONS :

Article 1 : Les mercredis 13, 20 et 27 décembre 2023, le marché situé sur la partie haute de la place Général de Gaulle se tiendra sur le boulevard Gassendi.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le boulevard Gassendi :

- du mardi 12 décembre 2023 à partir de 22h au mercredi 13 décembre 2023 à 15h ;
- du mardi 19 décembre 2023 à a partir de 22h au mercredi 20 décembre 2023 à 15h ;
- et du mardi 26 décembre 2023 à a partir de 22h au mercredi 27 décembre 2023 à 15h

Article 3 : Les prescriptions précitées nécessaires seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires mis en place par la police municipal.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Digne-les-Bains dans le délai de deux mois à compter de son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Marseille 31 rue Jean François Leca – 13235 MARSEILLE cédex 2, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le directeur général des services municipaux, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux et publié dans les formes prescrites.

0-4 DEC. 2023

Fait à Digne-les-Bains, le

Pour le Maire de Digne-les-Bains

L'adjoint délégué



Bernard PIERI